

Québec, le 13 avril 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Suite au dépôt de trois pétitions par les députés de Jonquière, de Saint-Jean et de Prévost concernant Hydro-Québec et l'approvisionnement en câbles fabriqués au Québec le 16 février 2010, je vous fais parvenir la réponse aux pétitions afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bruno Lortie
Directeur de cabinet

Réponse aux pétitions déposées le 16 février 2010 par le député de Jonquière, le député de Saint-Jean et le député de Prévost

Afin de maximiser les retombées économiques au Québec, Hydro-Québec a comme politique : de privilégier le recours aux entreprises québécoises tout en s'assurant d'une saine concurrence et d'utiliser son pouvoir d'achat pour favoriser le maintien et le développement de l'activité économique du Québec.

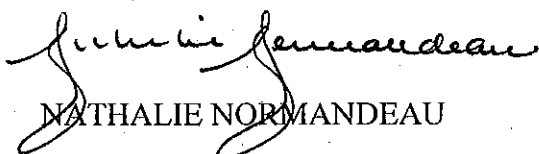
Cet engagement entraîne d'importantes retombées économiques dans toutes les régions du Québec. Ainsi, en 2009, les achats de biens et services au Québec ont totalisé plus 2,5 milliards de dollars. Sur la période 2009-2013, Hydro-Québec prévoit acheter pour 15 G\$ de biens et de services, dont environ 13 G\$ au Québec. Hydro-Québec privilégie les produits fabriqués sur l'ensemble du territoire québécois, tout en s'assurant d'obtenir une sécurité d'approvisionnement et de justes prix.

Dans le marché du câble, les usines de fabrication du Québec fonctionnent présentement au ralenti en raison de la situation économique qui est caractérisée notamment par la forte baisse des activités sur le marché des exportations et la vigueur du dollar canadien face à la devise américaine. Les principaux fournisseurs au Québec sont Câbles Rio Tinto Alcan de Shawinigan, General Cable de Saint-Jérôme et La Malbaie. General Cable est présentement à renégocier la convention collective des employés de ses deux usines. L'usine de Prysmian de Saint-Jean-sur-Richelieu a fermé ses portes entraînant le licenciement de 200 employés après l'échec des négociations pour le renouvellement de la convention collective.

J'ai rencontré les travailleurs de Prysmian et de General Cable à l'Assemblée nationale le 3 novembre dernier et également échangé avec le député de Saint-Jean, la Municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu, la Chambre de commerce et le CLD concernant l'usine de Prysmian le 9 décembre dernier. J'ai aussi rencontré la chef de l'opposition officielle le 11 février dernier. Le gouvernement du Québec est très sensible à la situation que vivent actuellement les travailleurs des usines de câbles. Cette préoccupation a aussi été communiquée à la direction d'Hydro-Québec.

Hydro-Québec a entrepris des discussions avec General Cable pour combler une partie de ses besoins en approvisionnement de câbles à partir de l'usine de General Cable de Saint-Jérôme. Ceci est conditionnel au succès des négociations sur le renouvellement de la convention collective. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu à ce sujet entre le président d'Hydro-Québec Équipement et le président de General Cable.

À ce jour, Hydro-Québec a toujours acheté au Québec tous les types de câbles produits ici même, sauf lors d'événements extraordinaires comme un conflit de travail. Hydro-Québec a déjà réitéré sa volonté de s'approvisionner au Québec dans la mesure où le marché québécois peut répondre à ses besoins. Rappelons qu'en 2009, 72 % des achats de câbles d'Hydro-Québec ont été effectués au Québec.



NATHALIE NORMANDEAU